

Checklist sur la désinfection du véhicule d'examen

La santé des candidat-e-s à l'examen ainsi que celles des expert-e-s de la circulation est une priorité absolue. Les prescriptions de protection de l'OFSP sont appliquées.

Lorsque la règle de distanciation ne peut être respectée, des **masques d'hygiène** sont utilisés et une bonne hygiène des mains est requise (**désinfection, lavage des mains**).

Avant le début de l'examen de conduite, le véhicule d'examen doit être désinfecté sur place par le/la candidat-e à l'examen ou par le/la moniteur/trice de conduite.

La checklist est signée et remise avec les documents avant l'examen.

Désinfection

Je confirme avoir désinfecté les pièces suivantes du véhicule :

- Volant
- Frein de stationnement
- Rétroviseurs intérieurs (côté passager)
- Rétroviseurs latéraux (côté passager)
- Levier de changement de vitesses
- Ceinture de sécurité (côté passager)
- Levier de réglage (siège passager)
- Appuie-tête (siège passager)
- Ecran tactile
- Loquet de verrouillage de la porte à l'extérieur (côté passager)
- Poignées de portes intérieures (côté passager)

Lieu :

Heure :

Date :

Signature :

Source : Association des services des automobiles (asa), Commission examens de conduite (KF)